



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Brèves n°86

Octobre 2014

Cycle d'Education à l'Environnement 2014/2015 : « Nos Amis les Haies et les Bosquets »

Pour la 26ème année, dans le cadre de son Cycle d'Education à l'Environnement, Yvelines Environnement propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2014-2015, « **Les Haies et les Bosquets** ».

Les enseignants, les responsables et animateurs des accueils de loisirs du département, ont suivi une journée de formation, qui a eu lieu à l'IFSY de Versailles et à l'INRA de Versailles-Grignon, nos partenaires, avec les interventions de personnalités scientifiques, suivie d'une visite guidée des haies et bosquets sur la commune des Essarts le Roi.

« Nos Amis les haies et les bosquets : leur rôle dans la biodiversité »

Le concours, destiné aux enfants des Yvelines de 5 à 15 ans diffusé grâce à la SNCF, sera officiellement lancé **le 8 janvier** prochain et clôturé le **17 avril 2015**.



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Quelques photos de la visite

Les haies, prêtes à être taillées



La sphère végétale de l'INRA

Les bosquets, au milieu des champs





Suite de la visite

YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

À l'intérieur du bosquet



Dans les haies : églantiers, prunetiers, poils à gratter !



Les rigoles de Louis XIV

Vous retrouverez d'autres photographies sur notre site :

<http://www.yvelines-environnement.org/cycle-deduction-a-lenvironnement-2014-2015/>



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Retour sur l'actualité :

Un projet CDT pour VGP et SQY préparé dans une discrétion absolue

Nous avons été reçu par le Directeur général de l'aménagement du Conseil Général des Yvelines, M. Dominique Fiate, qui a brossé le tableau des attentes du **Grand Paris** avec les projets qui peuvent nous concerner directement. Le CG 78 s'est impliqué dans les préparatifs qui se tiennent autour du Préfet de Région. Quelques élus locaux ont été consultés mais à l'évidence ces préparatifs sont restés confinés dans un très petit cercle d'initiés.

Ainsi une réunion tenue le 12 décembre dernier, présentée comme une étape majeure pour le CDT, n'avait pas de compte rendu publié le 30 mai 2014. Pourtant une série d'interrogations se posaient et le débat nourri par SAVE en assemblée générale a identifié de nombreuses questions sans réponses...

Le projet préparatoire actuel de CDT pour VGP et SQY présenté quasiment sans débat à VGP

Lors de sa réunion du 26 juin l'assemblée de VGP a enfin pu disposer d'une version projet du CDT. C'est la version 3 datée du 3 décembre 2013 qui a été présentée donc avant la réunion du 12 décembre, comme si cette réunion n'avait servi à rien. Le document de 146 pages est en fait bien décevant car très incomplet et très imprécis. On comprend qu'en l'état il n'a donné lieu à pratiquement aucun débat. Il soulevait pourtant le voile sur certaines intentions.

Le projet préparatoire actuel de CDT pour VGP et SQY présenté quasiment sans débat à VGP

Pour moitié il commence avec des pétitions de principe sur l'innovation industrielle et la «haute qualité de vie» pour ensuite promouvoir le développement économique du territoire puis évoquer les besoins de transports et de mobilités. Destiné à afficher les cohérences des politiques publiques il annonce une coordination programmatique des divers projets. Mais on ne trouve pas trace ensuite de cette coordination.

En seconde partie, 18 opérations d'aménagement sont esquissées, dont 6 sur le territoire de VGP (Satory, Chantiers, TGO et Matelots Mortemets, Pion, Val de Sygrie). Les caractéristiques sont sommairement évoquées, les conditions de réalisation envisagées très succinctement, les calendriers pratiquement jamais stabilisés et surtout les coûts et origines des financements restent à déterminer.

En l'état on ne voit pas comment un tel document peut mériter le qualificatif de contrat ou même de pré-contrat. En comité de pilotage aux contours incertains et procédures inconnues doit se saisir des évolutions prochaines.

Les préparatifs autour du CDT vont donc certainement mobiliser nos associations dans les prochains mois.

« C'est pas moi, c'est l'autre ! »

De la cour de récré à la maison, en passant par l'entreprise et l'espace public, sans oublier les médias, combien d'innombrables fois n'avons-nous pas dit ou entendu cette phrase !

Encore un épisode d'alerte de pollution aux particules fines Pm10.

Les industriels, transporteurs, agriculteurs sont souvent pointés du doigt.

C'est la faute aux particules émises par le chauffage au bois et au fioul, l'industrie, l'agriculture et les moteurs diesel (surtout en ville), facteurs souvent aggravés par des conditions météo particulières.

*Pour ce polluant, on distingue **2 seuils** :*

- ❖ *50µ/m³ en moyenne sur 24 h = niveau d'information et de recommandation*
- ❖ *80µ/m³ en moyenne sur 24 h = niveau d'alerte*

Ne croyons pas que nous ne pouvons pas agir !



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

La Suite...

« C'est pas moi, c'est l'autre ! »

Pour le citoyen lambda, quel comportement adopter ?

- arrêter l'utilisation de certains foyers ouverts, appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- reporter l'utilisation de barbecue à combustible solide (bois, charbon, charbon de bois) à la fin de l'épisode de pollution ;
- maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage en hiver et climatisation en été) ;
- ne pas utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille-haie...) ;
- ne pas utiliser des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs) ;
- pratiquer le co-voiturage ;
- utiliser les transports en commun ;
- éviter des déplacements automobiles non indispensables (surtout moteurs diesel).

Pour en savoir plus :

- Site Air Paris procédure d'information et d'alerte en IDF : <http://www.airparif.asso.fr/reglementation/episodes-pollution>
- Recommandations de l'ARS : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Qualite-de-l-air-et-pollution.104665.0.html>
- Arrêté préfectoral procédure d'information-recommandation et alerte : http://www.airparif.asso.fr/_pdf/arrete-inter-prefectoral-07072014.pdf



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

EOLIEN...

Énergie éolienne « la grande escroquerie », un film de Armel Joubert des Ouches

Pour dénoncer les méthodes utilisées par les promoteurs éoliens, un documentaire a été réalisé par Armel Joubert des Ouches journaliste indépendant, ancien correspondant et responsable régional de TF1. Robert Werner, qui a été Grand reporter et rédacteur en chef à TF1, lui a apporté son concours.

Ce film analyse la corruption qui règne dans le système éolien et met en évidence, à l'aide de témoignages, les méthodes utilisées par les promoteurs éoliens pour arriver à leurs fins.

Les rouages d'un scandale financier, qui se compte en milliards d'euros par an, sont dévoilés par ce film en dépit de l'omerta presque totale qui règne sur ce sujet. (<https://player.vimeo.com/video/105732886>)

Consultez notre dossier EOLIEN : <http://www.yvelines-environnement.org/le-dossier-eolien/>

TRANSITION ENERGETIQUE :

- **Nouvelle contribution de la SFEN (Société française d'Énergie Nucléaire) au projet de loi sur la transition énergétique**

La SFEN publie une nouvelle contribution au projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et rappelle sa position sur six axes :

1. la priorité de la transition énergétique doit être la diminution des énergies carbonées
2. la prolongation de l'exploitation des centrales nucléaires est la solution bas carbone la plus compétitive pour les années à venir
3. la filière nucléaire maîtrise des solutions techniques de recyclage, de conditionnement et de stockage responsables sur la sûreté nucléaire et l'information des citoyens, la filière nucléaire est déjà exemplaire
4. garantir l'effort de recherche nucléaire est nécessaire pour atteindre les objectifs de la transition énergétique
5. la filière nucléaire est un des leviers pour financer la transition énergétique.

- **Commission sur le projet de loi sur la transition énergétique**

Visionnez sur le site de l'Assemblée nationale les auditions de M. Henri Proglio, PDG d'EDF, M. Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez ou encore celle de l'Union Française de l'Electricité.



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Toujours d'actualité :

En bref :

PLU de Prunay en Yvelines : l'audience prévue avant la fin de l'année 2014 au Tribunal administratif de Versailles, portant sur le recours contentieux de l'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY) contre la révision du PLU approuvée en décembre 2012 par le conseil municipal de cette commune, notamment pour ***non respect du Sdrif de 1994 et surconsommation de terres agricoles***, a été reportée à une date indéterminée par le Tribunal, à cause du départ en retraite d'un magistrat.

Ce recours avait été déposé par l'APPY au Tribunal début juin 2013...

Dur dur d'être une hirondelle !



Nous parlons ici de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), celle qui construit un nid en forme de coupe à l'intérieur des bâtiments (quelques exceptions isolées à l'extérieur, faute de mieux).

Cette hirondelle aime les milieux ouverts ; l'intense déforestation au Moyen-Age a sûrement favorisé son expansion dans notre pays, de même que le fait d'avoir adopté les constructions humaines et leurs dépendances animales pour installer son nid. Elle a besoin d'une température stabilisée de plus de 15°C dans l'environnement du nid pour réussir à élever sa nichée. Les étables et autres locaux hébergeant des animaux qui dispensent de la chaleur constituent ses sites favoris. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, l'Hirondelle rustique était commune et abondante dans notre pays, le type de constructions rurales et les bâtiments d'élevage à poutres plafonnières lui convenant parfaitement, sans oublier l'abondance des insectes volants constituant ce que l'on nomme le « plancton aérien », base de sa nourriture.

Après cette dernière guerre, l'agriculture s'est rapidement « modernisée » : remembrements, monocultures, course à la productivité, emploi massif des pesticides, dont les insecticides ; parallèlement, la reconstruction (nécessaire) a généré des habitats humains inaptes à accueillir la nidification de l'Hirondelle rustique, sans compter l'intolérance vis-à-vis des « saletés » produites par les jeunes hirondelles durant leur élevage au nid. L'un des éléments majeurs de la régression de cet oiseau est la modification des bâtiments d'élevage : les anciennes étables ont petit à petit disparu pour laisser la place à des bâtiments aux structures métalliques, plus hauts, plus aérés, mais plus froids et sans possibilités d'accroche pour les nids ; le summum est l'élevage bovin en libre-service, constitué de hangars-abris ouverts sur une face, les animaux allant se servir dans des silos de maïs-fourrage. Pauvres hirondelles !



Dur dur d'être une hirondelle !

En Ile-de-France, la régression des fermes dans le pourtour des agglomérations, pour laisser la place aux loisirs, est venue aggraver les problèmes ; il est rare, maintenant, de trouver dans notre région plus de 2 ou 3 couples par site. L'Hirondelle rustique est plutôt coloniale ; j'ai connu un site en Vallée de Chevreuse comportant 36 nids de cette espèce (c'est loin !).

L'un des membres d'YE a la chance (et la tolérance) d'héberger quelques couples de cette hirondelle dans des stalles pour chevaux ; nous suivons leur nidification depuis plusieurs années. En 2014, nous avons identifié 6 couples, dont 4 ont effectué 2 couvées, soit au total 10 couvées et 45 jeunes produits ; la première nichée est éclos le 22 mai, ce qui fait remonter le début de la ponte de 4 œufs au 6 mai et signifie que les adultes sont arrivés sur le site mi-avril au mieux. Une deuxième nichée est éclos le 29 mai et une troisième le 9 juin, de parents arrivés encore plus tardivement ; en année normale, les premiers mâles arrivent fin mars sur les sites, suivis quelques jours plus tard par les femelles. Cette année, en raison des conditions climatiques dans la moitié sud du pays à ce moment-là, les arrivées chez nous ont été tardives dans l'ensemble.

Par contre, je suis un autre couple qui niche dans le garage d'un pavillon situé dans le sud du Mantois, et ce depuis 8 ans ; ce couple est une exception à ce qui est dit plus haut, car le mâle, probablement âgé de plus de 5 ans (record de longévité pour l'espèce = 16 ans, alors que la durée moyenne de vie est de 4 à 5 ans), arrive régulièrement en mars depuis 4 ans. Cette année, il est arrivé sur son site le 22 mars, suivi une dizaine de jours plus tard par la (ou une) femelle ; la ponte a débuté le 16 avril (5 œufs) et 5 jeunes se sont envolés. Deuxième ponte à partir du 9 juin, 6 œufs et envol de 6 jeunes le 18 juillet. Fait rarissime en Ile-de-France, qui ne peut être attribué à un autre couple, une 3ème ponte a eu lieu, avec un premier œuf le 30 juillet, ponte de 3 œufs seulement ; l'éclosion de 2 œufs sur les 3 a eu lieu entre le 15 et le 16 août, mais là, les choses se sont compliquées.



Dur dur d'être une hirondelle !

La mauvaise météo des mois de juin et juillet a engendré une faible production d'insectes. Or, le maximum du plancton aérien se situe en mai, juin et jusqu'à la mi-juillet ; ensuite, sa densité diminue rapidement et le rendement de la chasse pour les hirondelles décline, d'où les difficultés d'élevage des jeunes. Les deux individus de cette troisième couvée ont eu de la peine à grandir et un seul est arrivé à l'envol, le 5 septembre ; durant 8 jours, encore nourri par les parents, il est revenu dormir dans son nid, puis il est parti ... ou il est mort. Ce couple a tout de même élevé 12 jeunes au total.

Il a été démontré que les jeunes des premières couvées avaient un meilleur taux de survie que ceux issus des couvées tardives. Lorsque l'on sait qu'environ 75% des jeunes produits une année ne survivent pas aux deux migrations de départ vers l'Afrique et de retour en Europe, on voit que les chances de notre jeune tardif, mal nourri en raison des mauvaises conditions (météo et manque d'insectes), étaient minces. D'ailleurs, sur le site où 6 couples se sont reproduits, 3 jeunes des secondes couvées ont été retrouvés morts, dont 1 à l'extérieur des bâtiments.

L'utilisation à grande échelle d'insecticides « performants » : agriculture, jardins, bâtiments, a manifestement généré une forte diminution des insectes, donc des sources de nourriture pour les insectivores. Pour vous en persuader, comparez l'état de vos pare-brises de voiture lorsque vous conduisez, surtout de nuit, en mai, juin, juillet, à ce qu'il était il y a 15 ou 20 ans.

Non seulement les hirondelles ont des difficultés de logement, mais la famine les guette ! Heureusement que nos dirigeants se préoccupent de préserver la biodiversité !!!



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Nos associations membres vous informent :

Au Château de Versailles, l'exposition très visitée : La Chine à Versailles, jusqu'au 26 octobre.

Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour 2012 2020 très attendu pour tenter de comprendre les financements des projets du Grand Paris, de la ligne 18 et des projets du CDT Yvelines.

N'hésitez pas à retrouver notre actualité sur
<http://www.yvelines-environnement.org/>

A bientôt 😊